

**F.F.R.E**  
**FONDATION FRANÇAISE POUR LA RECHERCHE**  
**SUR L'ÉPILEPSIE**

**4, rue Paul Besnard**  
**92130 ISSY-LES-MOULINEAUX**

**SIREN : 385 013 776**  
**APE : 7220Z**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024**

**F.F.R.E**  
**FONDATION FRANÇAISE POUR LA RECHERCHE SUR L'ÉPILEPSIE**

**4, rue Paul Besnard**  
**92130 ISSY-LES-MOULINEAUX**

SIREN : 385 013 776  
APE : 7220Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024**

Aux membres du Conseil d'Administration,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION FRANÇAISE POUR LA RECHERCHE SUR L'ÉPILEPSIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L 821-53 et R 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources et du compte de résultat par origine et destination décrites dans la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels aux membres du Conseil d'Administration.

### **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

## **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes  
**Cabinet Jégard Paris**  
Représenté par,

**Thibault DAVID**  
Associé

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	31 480	28 224	3 256	11 101
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	18 712	13 342	5 371	6 880	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>				243 000	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	5 010		5 010	5 010	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>55 202</b>	<b>41 566</b>	<b>13 637</b>	<b>265 991</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>	396		396	396
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations	31 600		31 600	31 600
Autres créances	14 541		14 541	2 262	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	1 512 228		1 512 228	1 474 692	
<b>DISPONIBILITES</b>	374 821		374 821	374 979	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	3 813		3 813	1 820
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 937 398</b>		<b>1 937 398</b>	<b>1 885 748</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecarts de conversion actif ( V )					
<b>TOTAL ACTIF (I à V)</b>	<b>1 992 601</b>	<b>41 566</b>	<b>1 951 035</b>	<b>2 151 739</b>	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			5 010		
(3) dont à plus d'un an					

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	31/12/2023
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	1 123 576	1 123 576
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	366 462	367 689
Autres			
Report à nouveau			
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>157 986</b>	<b>(1 227)</b>	
	<b>Total des fonds propres (situation nette)</b>	<b>1 648 025</b>	<b>1 490 038</b>
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>1 648 025</b>	<b>1 490 038</b>
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	31 559	274 559
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>	<b>31 559</b>	<b>274 559</b>
Provisions	Provisions pour risques	2 700	
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>	<b>2 700</b>	
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 531	30 468
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	15 979	21 123
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	219 241	335 551	
Produits constatés d'avance			
	<b>Total des dettes</b>	<b>268 751</b>	<b>387 142</b>
	Ecart de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 951 035</b>	<b>2 151 739</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	157 986,23	(1 226,88)
	(1) Dont à moins d'un an	268 751	387 142
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	5 730	
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	232 331	220 220
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	416 962	574 256
	Contributions financières	60 000	42 365
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	9 515	461	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>724 539</b>	<b>837 302</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises	5 880	1 372
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	417 942	454 623
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 639	2 118
	Salaires et traitements	113 269	94 811
	Charges sociales	49 978	41 729
	Dotation aux amortissements et dépréciations	10 843	10 165
	Dotation aux provisions	2 700	
	Reports en fonds dédiés		274 559
Autres charges	838	1 050	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>604 088</b>	<b>880 428</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>120 451</b>	<b>(43 125)</b>

# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

RESULTAT D'EXPLOITATION		120 451	(43 125)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	37 536	39 855
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		2 044
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>		<b>37 536</b>	<b>41 898</b>
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>37 536</b>	<b>41 898</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>157 986</b>	<b>(1 227)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels</b>			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>762 075</b>	<b>879 201</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>604 088</b>	<b>880 428</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>157 986</b>	<b>(1 227)</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature		3 200	538
Prestations en nature			5 000
Bénévolat		115 920	87 810
<b>TOTAL</b>		<b>119 120</b>	<b>93 348</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		3 200	538
Prestations			5 000
Personnel bénévole		115 920	87 810
<b>TOTAL</b>		<b>119 120</b>	<b>93 348</b>

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le bilan de l'exercice clos au 31/12/2024 présente un total de 1 951 035 euros et le compte de résultat présenté, sous forme de liste, affiche un total produits de 762 075 euros et un total charges de 604 088 euros, dégagant ainsi un résultat de 157 986 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### PRESENTATION DE L'ENTITE

La Fondation Française pour la Recherche sur l'Epilepsie a été déclarée à la Préfecture de Paris le 3 mars 1991 et reconnue d'Utilité Publique par décret en Conseil d'Etat du 8 mars 1991, paru au Journal Officiel du 14 mars 1991.

Elle a pour objet de :

- promouvoir la recherche médicale sur l'épilepsie sous tous ces aspects, en particulier chez l'enfant ;
- favoriser la formation de chercheurs, de cliniciens, de personnels techniques consacrant leur activité professionnelle au domaine de l'épilepsie ;
- contribuer avec les organisations déjà existantes au soutien des malades, des familles ;
- contribuer à la diffusion de l'information concernant cette maladie ;
- contribuer, en agissant auprès des pouvoirs publics, à une meilleure prise en charge de la maladie

Sa durée est illimitée et son siège social est à Issy-Les-Moulineaux.

### FAITS SIGNIFICATIFS

La fondation a vendu pour 231 K€ l'appartement et le véhicule reçus en 2023 via le legs Bachelier.

La fondation a bénéficié de 184 K€ d'assurances vie.

### EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## CADRE LEGAL DE REFERENCE

Les comptes de l'exercice 2024 sont établis et présentés selon la réglementation française en vigueur et notamment en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 fixant les règles d'établissement et de présentation des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif;

Ce règlement est organisé comme le Plan Comptable Général comportant des dispositions communes à l'ensemble des entités et des dispositions particulières pour certaines entités.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN - ACTIF

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- |   |       |
|---|-------|
| - Agencements                                 | 5 ans |
| - Mobilier de bureau & informatique, mobilier | 3 ans |

### Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis en mode linéaire sur une durée de 5 ans.

Le site internet est amorti en mode linéaire sur une durée de 3 ans

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Crédit de recherche

La collecte d'un exercice issue de la générosité du public ou d'entités économiques financent l'ensemble des missions de la Fondation.

Cette collecte sert à définir les fonds accordés aux différentes missions de la Fondation l'année suivante.

Le montant des crédit de recherche est de 180 000 € en 2024 contre 292 913 € en 2023.

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN - PASSIF**

### Fonds reportés

Au 31 décembre 2024, les fonds reportés liés aux legs Bachelier représente un montant de 31 599€.

Le testament du 5 octobre 2018 de Madame Bachelier institue la fondation comme légataire universelle.

Madame Bachelier bénéficie également de droits dans le succession de sa mère.

La fondation a donc également des droits dans cette succession.

La composition du legs Bachelier est le suivant :

- Un appartement et une voiture valorisés respectivement à 235 000 € et 8 000 € ;
- Des liquidités et comptes bancaires valorisés à 92 979 € ;
- Des liquidités, actifs bancaires et parts de SCPI venant de la succession valorisés à 298 277 € ;
- Divers frais et dettes valorisés à 60 000 €.

Soit un montant net à recevoir de 574 256 €.

Au 31 décembre 2024, la fondation a reçu un total de 532 757 €. Dont 299 656 € reçu en 2023.

Il reste à recevoir le produit de la vente des SCPI, actuellement en cours de cession.

### Provisions

Une provision pour litige concernant Mme Boukessira a été constatée pour un montant de 2 700 €.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit sa destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Comme ils constituent une ressource principale et non accessoire, il sont constatés en exploitation et on en exceptionnel.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, lorsqu'ils sont versés par chèques, cartes bleues ou virements ;
- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

### Contributions financières reçues

Les contributions financières reçues sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de la Fondation ;
- Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de la Fondation.

### Subventions de fonctionnement

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative. La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte "produits comptabilisés d'avance".

Dès qu'il apparaît probable qu'un ou plusieurs objectifs fixés lors de l'octroi de la subvention ne pourraient être atteints, une provision pour risque de reversement est constatée dans les comptes de la Fondation. Lorsqu'elle estime de manière définitive que ces objectifs ne pourront être atteints, une dette envers le tiers financeur est constatée en "subventions à reverser".

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature sont présentées dans les comptes annuels de la Fondation conformément au règlement ANC n°2018-06.

Elles correspondent à la partie valorisée de manière spontanée par les partenaires, de mise à disposition de biens, personnels, prestations et dons en nature, principalement à l'occasion d'événements.

Les dons en nature sur l'exercice 2024 se sont élevés à 115 920 € contre 87 810 € en 2023.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## REMUNERATION DES DIRIGEANTS DE LA FONDATION

Les membres du Conseil d'Administration de la Fondation Française pour la Recherche sur l'Epilepsie ne perçoivent aucune rémunération.

## AUTRES INFORMATIONS

### Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés en charges sur 2024 et relatifs à la mission de contrôle légal des comptes s'élèvent à 9 720 € TTC.

### Engagements de retraite

La fondation n'a souscrit à aucun régime sur-complémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait versé à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent des dispositions légales ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ à la retraite.

L'engagement en matière de retraite n'a pas été valorisé car non significatif au regard du faible effectif salarié de la fondation.

## Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	31 480					31 480
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>31 480</b>					<b>31 480</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	6 630					6 630
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	10 594		1 488			12 083
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>17 224</b>		<b>1 488</b>			<b>18 712</b>
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>	<b>243 000</b>				<b>243 000</b>	
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	5 010					5 010
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>5 010</b>					<b>5 010</b>
<b>TOTAL</b>	<b>296 714</b>		<b>1 488</b>		<b>243 000</b>	<b>55 202</b>

## Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	20 379	7 845		28 224
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>20 379</b>	<b>7 845</b>		<b>28 224</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers	3 284	673		3 957
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	7 060	2 325		9 385
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>10 344</b>	<b>2 998</b>		<b>13 342</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 723</b>	<b>10 843</b>		<b>41 566</b>

# Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges		2 700		2 700
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>2 700</b>		<b>2 700</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 700</b>		<b>2 700</b>
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			2 700		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	5 010	5 010	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations	31 600	31 600	
Débiteurs divers	14 541	14 541		
Charges constatées d'avance	3 813	3 813		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>54 963</b>	<b>54 963</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	33 531	33 531		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	4 692	4 692		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 607	10 607		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	679	679		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	219 241	219 241		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>268 751</b>	<b>268 751</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

## Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise	1 123 576				1 123 576
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	367 689	(1 227)			366 462
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	(1 227)	1 227	157 986		157 986
<b>Situation nette</b>	<b>1 490 038</b>		<b>157 986</b>		<b>1 648 025</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>1 490 038</b>		<b>157 986</b>		<b>1 648 025</b>

### Fonds propres :

Les fonds propres "sans droit de reprise" correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de la Fondation. Ils proviennent d'apports, de legs, de donations, de subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables, ou de mise en réserves de résultats.

### Affectation du résultat de l'exercice 2023 :

Le conseil en application de l'article 12 des statuts affecte le déficit de 1 227 € de la façon suivante :  
- pour 1 227 € en réserves.

### Fonds propres issus de l'AGP :

L'excédent pour l'année 2024 s'élève à 157 986 €, dont 50 935 € provenant de la générosité du public.

## Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL</b>							



## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2024
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>3 813</b>
ASSURANCES		3 813	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>3 813</b>

## Legs, donations et assurances-vie

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

	31/12/2024	31/12/2023
<b>PRODUITS</b>		
Montant perçu au titre d'assurances-vie	183 862	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9		574 256
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	233 101	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	243 000	
<b>Total des produits</b>	<b>659 963</b>	<b>574 256</b>
<b>CHARGES</b>		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	243 000	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		274 559
<b>Total des charges</b>	<b>243 000</b>	<b>274 559</b>
<b>SOLDE</b>	<b>416 963</b>	<b>299 697</b>

### Legs et donations

Dès la date d'acceptation, les legs sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur valeur estimée. Pour les ressources non encore encaissés, elles sont enregistrées en "Fonds reportés sur legs ou donations".

## Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2024	31/12/2023
Dons en nature Livres Tableaux	3 200	538
Prestations en nature DIGITEL NO LIMIT	3 200	538
Bénévolat Mécénat de compétences	115 920	5 000 82 272
	115 920	82 272
<b>Total</b>	<b>119 120</b>	<b>87 810</b>

Répartition par nature de charges	31/12/2024	31/12/2023
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens Livres Tableaux	3 200	538
Prestations DIGITEL NO LIMIT	3 200	538
Personnel bénévole Mécénat de compétences	115 920	5 000 82 272
	115 920	82 272
<b>Total</b>	<b>119 120</b>	<b>87 810</b>

## Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination 1/2

Etat exprimé en euros

	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciation	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		Total compte de résultat au 31/12/2024
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Aut pds liés à la gsite du public	Aut pds non liés à la gsite du public	
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises	4 410				1 470								5 880
Variation de stock													
Achats de mat. approv.													
Variation de stock													
Aut. achats et chges ext.	281 614				50 512		85 816						417 942
Aides financières													
Impôts, taxes et vrst ass.	1 986				427		226						2 639
Salaires et traitements	85 232				18 336		9 701						113 269
Charges sociales	37 607				8 091		4 280						49 978
Dot. aux amts et dép.	4 233				1 411		5 198						10 843
Dotations aux provisions	2 032				437		231						2 700
Reports en fonds dédiés													
Autres charges							838						838
Charges financières													
Charges exceptionnelles													
Part. salariés aux résultats													
Impôt sur les bénéfices													
<b>TOTAL</b>	<b>417 114</b>				<b>80 684</b>		<b>106 290</b>						<b>604 088</b>

## Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

2/2

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Total compte de résultat au 31/12/2024
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Etat exprimé en euros					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens	3 200				3 200
Prestations en nature					
Personnel bénévole	115 920				115 920
<b>TOTAL</b>	<b>119 120</b>				<b>119 120</b>

# Compte de Résultat par Origine et Destination 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
	1.1 Cotisations sans contrepartie				
	1.2 Dons, legs et mécénat				
	- Dons manuels	232 331	232 331	220 220	220 220
	- Legs, donations et assurances-vie	416 962	416 962	574 256	574 256
	- Mécénat				
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	5 730	5 730		
	<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
	2.1 Cotisations avec contrepartie				
	2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	60 000		42 365		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	47 051		40 316		
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>					
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>			2 044		
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>					
<b>Total des produits par origine</b>		<b>762 075</b>	<b>655 023</b>	<b>879 201</b>	<b>794 476</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>				
	1.1 Réalisées en France				
	- Actions réalisées par l'organisme	417 114	417 115	460 297	394 997
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
	1.2 Réalisées à l'étranger				
	- Actions réalisées par l'organisme				
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
	<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	80 684	80 684	49 121	42 152
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	106 290	106 290	96 451	82 767	
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>					
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>					
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>			274 559	274 559	
<b>7 - VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES</b>					
7.1 Autres produits liés à la générosité du public					
7.2 Autres produits non liés à la générosité du public					
<b>Total des charges par destination</b>		<b>604 088</b>	<b>604 089</b>	<b>880 428</b>	<b>794 476</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>		<b>157 986</b>	<b>50 934</b>	<b>(1 227)</b>	

## Compte de Résultat par Origine et Destination 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2024		31/12/2023	
<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
	Bénévolat	115 920	115 920	82 272	82 272
	Prestations en nature			5 000	5 000
	Dons en nature	3 200	3 200	538	538
	<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
	<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
	Prestations en nature				
Dons en nature					
	<b>Total des produits par origine</b>	<b>119 120</b>	<b>119 120</b>	<b>87 810</b>	<b>87 810</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>				
	Réalisées en France	119 120	119 120	87 810	87 810
	Réalisées à l'étranger				
	<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
	<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>				
	<b>Total des charges par destination</b>	<b>119 120</b>	<b>119 120</b>	<b>87 810</b>	<b>87 810</b>

# Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

1/2

Etat exprimé en euros

	31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023
<b>EMPLOIS PAR DESTINATION</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>	<b>RESSOURCES PAR ORIGINE</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	417 115	394 997	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	232 331	220 220
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	416 962	574 256
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public	5 730	
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	80 684	42 152			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	106 290	82 767			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>604 089</b>	<b>519 917</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>655 023</b>	<b>794 476</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>			<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>		
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>		274 559	<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>		
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	50 934		<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>655 023</b>	<b>794 476</b>	<b>TOTAL</b>	<b>655 023</b>	<b>794 476</b>
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	50 934	
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	50 934	

# Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

2/2

Etat exprimé en euros

	31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
Réalisées en France	119 120	87 810	Bénévolat	115 920	82 272
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		5 000
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>			Dons en nature	3 200	538
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>119 120</b>	<b>87 810</b>	<b>TOTAL</b>	<b>119 120</b>	<b>87 810</b>

Tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

	31/12/2024	31/12/2023
<b>FONDS DEDES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
<b>FONDS DEDES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>		
(-) Utilisation		
(+) Report		
<b>FONDS DEDES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC FIN D'EXERCICE</b>		

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

### Méthode retenue

#### Observations préalables :

La définition des missions sociales au sens du CROD englobe la totalité des missions statutaires.

Les moyens d'action de la Fondation sont notamment :

- L'attribution de crédits de recherche à des professionnels de la santé, chercheurs français ou étrangers et de prix destinés à récompenser l'activité de jeunes chercheurs ;
- La coordination des actions auprès des pouvoirs publics au nom de l'ensemble de la communauté pour permettre une meilleure prise en charge de la maladie ;
- L'organisation de campagnes d'information et de démystification de la maladie et d'événements de levée de fonds ;
- L'accompagnement quotidien des patients et de leurs familles ;
- L'encouragement à la création de réseaux de recherche clinique associant les différents centres hospitaliers ainsi que les épiléptologues exerçant en pratique privée ;
- L'organisation au niveau national et international de rencontres, débats, conférences, entre chercheurs, scientifiques et spécialistes ;
- L'organisation de réunions entre les épiléptologues, leurs patients et leurs familles ;
- La mise en place de comités de réflexion sur les aspects sociaux de la maladie ;
- L'aide à des institutions accueillant des malades gravement atteints ;
- La création de comités locaux non dotés de la personnalité morale.

#### Périmètre retenu pour le Compte de Résultat par Origine et Destination :

Le règlement ANC n°2018-06 fixe des règles d'établissement et de présentation des comptes annuels. Le Compte de Résultat par Origine et Destination est établi à partir du Compte de résultat de la Fondation, un tableau de passage entre ces deux tableaux présente le processus, et est à présenter obligatoirement dans l'annexe selon un modèle défini.

Le Compte de Résultat par Origine et Destination est destiné à l'information des adhérents et donateurs de la Fondation française pour la Recherche sur l'Epilepsie.

### Produits par origine

#### Ressources issues de la générosité du public :

Les ressources issues de la générosité du public peuvent se décomposer de la façon suivante :

- Dons manuels reçus sur l'exercice : 201 231 € ;
- Libéralités suite à l'événement annuel : 36 830 € ;
- Legs et assurance vie : 416 962 € ;

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les dons sont affectés à l'ensemble des missions de la Fondation.

## Autres Fonds privés :

La Fondation a reçu 60 000 € de subvention de l'association Paratonnere affectée à la recherche clinique.

## Autres produits :

Ils comprennent principalement les intérêts courus sur le contrat de capitalisation mais aussi d'autres produits. Le poste se décompose ainsi :

- Intérêts courus sur le contrat CAPI pour 37 536 € ;
- Divers produits : 9 515 € ;

## Charges par destination

### Missions sociales :

Les montants des actions relatives aux missions sociales comprennent :

- Versement ou engagement (décalage possible entre l'accord d'attribution et le versement) de crédits recherche à hauteur de 180 000 € ;
- Mission d'information et d'accompagnement à la recherche pour 41 914 € ;
- Mission de communication/information sur la maladie pour 31 432 € ;
- Mission de soutien aux patients pour 34 907 €.

Les dépenses de personnel affectables à ces activités s'élèvent à 128 861 €, correspondant à la quote-part d'affectation du personnel aux missions sociales soit 80% pour la Directrice de la Fondation, 60% pour l'assistante de Direction et 85% pour les autres salaires.

### Frais de recherche de Fonds :

Ils comprennent :

- Les dépenses directes liées à l'appel aux dons (mailings, affranchissement, organisation d'évènements au bénéfice de la FFRE...) pour 32 041 € ;
- Les dépenses exceptionnelles liées à l'appel aux dons pour 20 921 €
- Les dépenses de personnel affectables à la recherche de Fonds pour 27 722 € soit 15% pour la Directrice de la Fondation, 20% pour l'assistante de Direction et 10% pour les autres salaires.

### Fonctionnement de la FFRE :

Il s'agit :

- Des charges directes de fonctionnement de la FFRE pour 91 623 € ;
- Les dépenses de personnel affectables au fonctionnement de la Fondation pour 14 666 € soit 5% pour la Directrice de la Fondation, 20% pour l'assistante de Direction et 5 % pour les autres salaires.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

### Méthode de répartition AGP/Autres

Pour les produits, répartition au réel.

Pour les charges, la répartition se fait par le calcul du poids de chaque mission sur l'ensemble des dépenses de la fondation puis chaque mission est reportée aux ressources de l'AGP. La différence est considérée en autre financement.